

Conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

10

Nombre de conseillers présents

6

Séance du mercredi 28 juillet 2010

Sous la Présidence de Mr Dominique GROSS - Maire

ABSENTS :- Catherine Boisseau - - Léonard Schmaltz (procuration à M. Fabien Hauber) Eric Siefert (excusés) – Jérôme Dupont (non excusé)

1) Ligne de Trésorerie

Mr le Maire informe le conseil municipal de la situation de la trésorerie de la Commune. En effet les honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue principale, les travaux à l'église, à la salle des fêtes et de voirie suite aux dégâts causés par les orages ont épuisé la trésorerie

En prévision des travaux d'aménagement des bassins versants et en attendant le versement de la subvention départementale pour les travaux à l'église, il y a lieu de demander un crédit de trésorerie.

Après examen des offres soumises par plusieurs organismes de crédit consultés, le conseil municipal décide de solliciter un crédit relais auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe pour un montant de 30 000 € aux conditions suivantes :

- durée conventionnelle : 2 ans
- paiement des intérêts trimestriels
- remboursement du capital par affectation des subventions et de la TVA.
- taux Euribor 3 mois + marge de 0,5 point

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à souscrire rapidement le contrat correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

2) Prescription de carte communale

Mr le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'une carte communale.

En effet ce document d'urbanisme permettra de répondre aux besoins de développement urbain et de maîtriser les secteurs en fonction des enjeux.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que l'élaboration d'une carte communale aurait un intérêt pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal,

le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.124-1 et suivants et R 124-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré,

décide d'élaborer une carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune

donne autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de cette carte

dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget section investissement de l'exercice considéré ;

sollicite le concours de la DDT dans le cadre de la mise à disposition des services de l'Etat en matière d'urbanisme des communes conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme ;

sollicite de l'Etat, conformément au décret N°83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais d'études et matériels nécessaires à l'élaboration de cette carte.

Délibération approuvée par 4 voix pour - 3 voix contre

3) Rapport annuel 2009 du Sictou

Mr le Maire propose au conseil de donner son avis sur le rapport annuel 2009 du SICTEU;

Cependant, considérant que M. Léonard Schmaltz, délégué auprès du SICTEU, est absent, un conseiller demande le report de ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

3) Participation des exploitants agricoles à la prévention des risques de coulées d'eaux boueuses

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il organise, vendredi 30 juillet à 14 heures à la mairie, une réunion avec les exploitants agricoles de la commune afin de définir avec ceux-ci une participation active au programme de protection de l'agglomération contre les risques de coulées d'eaux boueuses en cas d'orage.

Il a notamment l'intention de leur proposer de constituer sur certaines de leurs parcelles donnant sur des chemins en bordure d'agglomération, une bande enherbée d'une vingtaine de mètres de profondeur à certains endroits en compensation d'une indemnisation pouvant aller jusqu'à 1 000 €/ha . (proposition approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés)

Il invite en outre les conseillers intéressés et qui peuvent se libérer de participer à cette réunion.

4) Divers

M. le Maire donne des informations concernant

- 1) le projet d'aménagement du bassin de rétention sud au lieu-dit Spitz.
- 2) l'entretien des responsables de l'Association Foncière avec M. Walter de la DDT (agriculture) au sujet du nettoyage des fossés.
- 4) les travaux de revêtement du sol dans le couloir de l'école de Gingsheim
- 5) l'évolution de l'affaire Kangourou (séparateurs de voies devant le rond-point à la sortie-est du village